

**Service de la consommation et
des affaires vétérinaires**

SCAV - Affaires vétérinaires
Ch. des Boveresses 155
Case postale 68
1066 Epalinges

Municipal	
29 JUN 2018	
Visa	
Dossier n°	

Greffe municipal
Ancien Collège
Case postale 150
1026 Denges

Réf : GER/ljt

Epalinges, le 27 juin 2018

**DECISION
DU VETERINAIRE CANTONAL**

APICULTURE

Levée des mesures liées à la loque américaine des abeilles

Vu:

Notre décision du 9 mai 2018, relatif à un rucher atteint de loque américaine ;
Le rapport de l'inspecteur cantonal suppléant des ruchers du 21 juin 2018 ;
Le préavis de l'inspecteur cantonal des ruchers ;
Le dossier de la cause ;

Le Vétérinaire cantonal décide :

De lever les mesures d'interdiction liées à la loque américaine des abeilles appliquées à votre commune.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre précieuse collaboration et vous adressons nos salutations distinguées.

Le Vétérinaire cantonal



Dr G. Peduto

Copie (pour information):

- M. Franck Crozet, inspecteur cantonal des ruchers, SCAV
- M. Alain Schmid, inspecteur cantonal suppléant des ruchers
- M. Jean-Daniel Bertholet, inspecteur régional des ruchers